



Parti socialiste des
Montagnes neuchâteloises
psmne.ch

Rapport 21.016 - Stratégie en matière de formation continue des adultes

Intervention de Annie Clerc-Birambeau au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Ce rapport proposant une stratégie en matière de formation des adultes est un premier pas, une première étape d'une politique que nous attendions depuis longtemps. Pour le groupe socialiste, c'est un progrès qui répond à un besoin ; mais le Conseil d'État ne devra pas s'arrêter là.

Le rapport nous présente une stratégie sur deux groupes cibles : les personnes appelées à acquérir des compétences de base et les personnes en emploi, sans formation.

Nous apprécions que cette stratégie, dans un premier temps, cible les personnes peu ou pas qualifiées en emploi. Le but étant de renforcer leur employabilité.

Le Conseil d'État a consulté les milieux économiques et a analysé diverses études sur la formation continue qui mettent en évidence l'importance de la formation tout au long de la vie et la réorientation professionnelle. Et pour affiner son plan d'action en six mesures, il nous explique ce qui se fait ailleurs.

La première mesure concerne l'acquisition de compétences de base et leur accessibilité facilitée. Un test de positionnement sera effectué afin de construire avec la personne un projet de formation dans les trois compétences de base que sont le français, les mathématiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette mesure s'inscrit dans un projet fédéral et peut trouver un soutien de 860'000.- frs sur les 2'140'000.- frs demandés sur quatre ans. Il s'inscrira dans une convention-cadre. Cette démarche est d'autant plus importante qu'on apprend qu'un adulte sur deux en Suisse présente des lacunes dans des compétences de base ; ce qui occasionne des problèmes de développement personnel, d'employabilité, voire d'insertion... À long terme, cet investissement réduit les dépenses sociales, ce qui permet de réorienter l'action de l'État vers d'autres missions sociales et économiques indispensables à la cohésion sociale.

Il est évident, pour le groupe socialiste, que l'aide financière doit être conséquente et qu'elle doit permettre à une majorité de personnes d'acquérir

ces compétences de base qui leur font défaut et qui les fragilisent. À ces compétences de base, il faudra ajouter les compétences transversales du domaine du savoir-être et des compétences transférables permettant transition professionnelle et adaptabilité.

L'organisation et la mise en place renforcée par la mesure n° 2 « communication et promotion » devra prendre en compte et trouver des solutions pour combattre les freins observés à se former comme la présence d'enfants en bas âge, la situation de famille monoparentale, le manque de soutien familial ou professionnel, la peur de l'échec, la situation financière... si une personne se trouve en difficultés elle devrait pouvoir faire appel à un conseiller ou une conseillère aux apprenti·e·s.

Le rapport parle de contrats de prestations avec des associations puisque le CEFNA n'existe plus. À vrai dire, le rapport évoque à ce stade l'association « Lire et Écrire ». Nous serons vigilants et nous demandons au Conseil d'État de l'être à ce que cette association offre des conditions de travail et salariales acceptables à ses formatrices/teurs d'adultes certifié·e·s et reconnues par le SEFRI. Nous nous interrogeons tout de même sur la capacité de cette association, experte dans ce domaine – mais ce n'est pas la seule – à absorber les nombreux dossiers puisque ceux-ci sont estimés à 250 par an. Ici se pose alors la question de savoir pourquoi un pôle formation continue n'est pas créé au sein du CPNe ? Il y a bien un pôle « préapprentissage ». Pourquoi donc pas de pôle de formation continue ?

La formation continue à des fins professionnelles sera renforcée pour que celle-ci mène à des projets d'acquisition d'un titre de formation initiale AFP ou CFC qui permettra aux adultes une employabilité facilitée et une plus grande mobilité professionnelle. Les personnes ainsi formées ont moins de risques de désinsertion du marché du travail et l'État qui aide à une requalification professionnelle permet ainsi aux entreprises de pouvoir compter sur une main d'œuvre locale bien formée.

Ainsi, la deuxième mesure phare de ce rapport est le financement de la formation continue à des fins professionnelles et qui mène aux titres de formation professionnelle initiale. Gratuité concernant les cours théoriques et de culture générale pour toutes les personnes qui visent un premier titre et financement partiel pour celles qui visent un deuxième titre. Ce financement intègre les besoins en compétences de base et sera soumis à une démarche d'autorisation cantonale. Nous craignons que le département ne soit suffisamment doté pour absorber ces nouvelles tâches.

Le rapport fait état d'un financement partiel de la formation modulaire. Or celle-ci, surtout dans le domaine de l'horlogerie et de la mécanique, est

recherchée mais lourde en temps et en argent pour les adultes en emploi. Le groupe socialiste propose un amendement repris par la commission et accepté par le Conseil d'État de considérer la formation modulaire comme les autres formations professionnelles. C'est l'objet de l'amendement à l'article 63a.

De telles mesures nécessitent une communication et une promotion ciblées afin d'en améliorer la visibilité et de palier la méconnaissance de l'offre des employés et des employeurs.

Rapport timide mais indispensable que le groupe socialiste soutiendra. Il soutiendra le projet de décret portant sur un crédit d'engagement de 2'140'000.- frs et votera le projet de loi modifiant la loi sur la formation professionnelle dans sa version amendée même s'il aurait préféré une loi spécifique à la formation continue.

Tout en sachant que la politique sur la formation continue devra se compléter d'une stratégie de formation continue dans le domaine de la digitalisation de manière à accompagner toutes les femmes et tous les hommes dans ces bouleversements qu'ils vivent chaque jour.

Elle devra aussi s'accompagner d'une réflexion avec les employeurs et les organes du monde du travail pour s'ouvrir à une certaine flexibilité de manière à rendre possible et encore plus accessible cette formation continue aux hommes et aux femmes qui devront, en plus, concilier vie professionnelle et vie familiales que ce soit par du temps accordé pour fréquenter les cours et/ou une prise en charge des coûts annexes. Il est dommage de constater, encore aujourd'hui, le peu d'entreprises qui investissent et encouragent l'acquisition de compétences de base ou l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (AFP ou CFC) reconnaissant ainsi les compétences professionnelles acquises de ses collaboratrices et collaborateurs.

Le groupe socialiste sera partagé quant au classement de la motion 18.132. Il classera à une large majorité le postulat 08.202 et acceptera à l'unanimité le postulat socialiste 21.166 déposé par la commission Éducation qui demande qu'en 2023 une analyse des mesures soit faite et qu'une démarche auprès des autorités fédérales soit entreprise suffisamment tôt pour pérenniser les sources de financement dans les compétences de base, sinon qu'advient-il de ce programme ?

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste
Annie Clerc-Birambeau